

**19.3623****Motion Roduit Benjamin.
Trinken von Wasser
und natürlichen Fruchtsäften fördern****Motion Roduit Benjamin.
Promotion de la consommation
d'eau et de jus de fruits naturels****CHRONOLOGIE**

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 05.05.21

Roduit Benjamin (M-E, VS): Permettez-moi tout d'abord une brève introduction générale sur mes deux motions 19.3623 et 19.3624, avant de développer, pour chacune d'entre elle, quelques arguments. Vous savez toutes et tous, et les études sont là pour le démontrer, que la nutrition fait partie des facteurs les plus importants qui influencent la santé et l'espérance de vie. Une alimentation équilibrée peut prévenir ou retarder bien des maladies et des coûts. Or il faut en convenir, la population, en particulier les jeunes – alors qu'ils sont en pleine croissance –, consomment surtout des boissons sucrées et se nourrissent très peu de fruits et légumes. D'où la nécessité de mettre en oeuvre des mesures pratiques favorisant la consommation

AB 2021 N 881 / BO 2021 N 881

d'eau et de fruits et légumes produits localement, de manière saine.

Il convient de préciser que les deux motions ont été déposées lors de la session de juin 2019 où, à une forte majorité, le Parlement avait renoncé à taxer les boissons sucrées, estimant qu'une politique de promotion des produits naturels était préférable. Promotion Santé Suisse déplorait également le manque de moyens malgré le plan d'action de la Stratégie suisse de nutrition 2017–2024 évoqué par le Conseil fédéral dans sa réponse. Voici maintenant des arguments spécifiques pour vous convaincre d'adopter ma première motion concernant l'eau et les jus de fruits naturels.

Tout d'abord, ma motion doit être adoptée pour des raisons de santé. Je l'ai dit, les boissons sucrées, si elles sont régulièrement consommées avec excès – et elles le sont chez les jeunes –, peuvent conduire à l'obésité et à des problèmes dentaires. L'eau est un élément important d'une alimentation équilibrée et aide à maintenir un poids corporel normal. Les jus de fruits contiennent des vitamines, des minéraux, des oligoéléments. Lorsqu'ils sont dilués, ils contribuent aussi à une alimentation équilibrée.

Deuxièmement, ma motion doit être adoptée pour des raisons environnementales. Notre eau de consommation est saine et sa qualité répond à des normes strictes. De plus, l'utilisation de fruits de deuxième choix pour produire des jus participe à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Troisièmement, ma motion doit être adoptée pour des raisons économiques. Un vrai soutien à la production locale permet de concurrencer la grande production de boissons sucrées, telles que limonades, thé froid, "energy drink", cola, etc. De plus, nous l'avons vu dans le cadre de l'examen du projet issu de l'initiative parlementaire Bourgeois 15.479, traité le 3 mai dernier, ce type de soutien incitatif est une vraie alternative aux taxes.

Quatrièmement, ma motion doit être adoptée pour des raisons sociales. Une démarche de consommation positive sera toujours mieux ressentie que des interdictions ou des contraintes financières, tant sur le plan des libertés individuelles que du point de vue économique. Une enquête nationale sur la nutrition montre que les personnes disposant d'un revenu plus haut sont plus susceptibles de donner de l'eau ou du thé non sucré à boire à leurs enfants. Evitons de laisser se creuser l'écart.

Enfin, cinquièmement, ma motion doit être adoptée pour des raisons politiques. Une bonne promotion vise à préserver un équilibre entre santé et écologie d'une part, et entre santé et économie d'autre part.

En conclusion, les mesures envisagées actuellement sont insuffisantes. Plusieurs projets sont menés dans le cadre de la Stratégie suisse de nutrition 2017–2024, mais ils n'ont que peu d'effets et sont mal diffusés.





AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sondersession Mai • Fünfte Sitzung • 05.05.21 • 15h00 • 19.3623

Conseil national • Session spéciale mai • Cinquième séance • 05.05.21 • 15h00 • 19.3623



D'ailleurs l'enquête nationale démontre que les Suisses boivent, en moyenne, jusqu'à 3 décilitres de boissons sucrées par jour. Je reviendrai sur des exemples concernant les fruits et légumes dans le développement de ma deuxième motion, mais on voit que, actuellement, on est très loin d'un succès.

Ce qu'il est urgent de mettre en valeur, de diffuser et de soutenir, ce sont des projets concrets, comme par exemple l'installation de fontaines à eau dans les écoles – j'en ai installé dans mon établissement. De même on pourrait se fixer des objectifs de consommation de jus de fruits naturels comme cela s'est fait pour les yaourts et les céréales sans sucre lors de la Déclaration de Milan en 2015.

Deux écueils sont donc à éviter: premièrement, de considérer, comme l'affirme le Conseil fédéral dans sa réponse, que les études en cours sont suffisantes. Deuxièmement, à l'inverse, refuser toute implication de l'Etat serait également dangereux alors que les coûts de la santé ne cessent d'explorer.

Je vous remercie de bien vouloir soutenir ma motion.

Berset Alain, conseiller fédéral: Je ne m'exprimerai que sur la motion Roduit 19.3623, "Promotion de la consommation d'eau et de jus de fruits naturels".

Comme vous l'avez dit Monsieur Roduit, le Conseil fédéral propose de rejeter la motion. Nous estimons que beaucoup de choses ont déjà été faites et que nous sommes sur la bonne pente avec cette évolution. Je peux par exemple citer l'enquête "Menu CH", qui révèle que la population suisse boit deux litres d'eau par jour, ou plutôt deux litres de boisson non alcoolisées par jour. Il est vrai que cela comprend aussi les boissons sucrées, mais il faut dire qu'avec cela, on est dans la cible des recommandations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, qui préconise la consommation d'un à deux litres par jour.

La consommation de jus de fruit correspond à peu près aux recommandations et nous sommes d'avis qu'elle ne devrait pas être augmentée parce qu'un jus contient autant de sucre et de calories qu'une autre boisson sucrée. Je souhaite aussi mentionner la Stratégie suisse de nutrition 2017–2024, qui "promeut une alimentation diversifiée et équilibrée" pour "prévenir les maladies non transmissibles"; les boissons font partie intégrante de cette stratégie. Il y a encore toutes les informations accessibles au travers des publications disponibles aussi sur le site internet, auxquelles s'ajoutent les travaux réalisés par la fondation Promotion Santé Suisse, qui promeut la consommation d'eau dans le cadre de son programme "Poids corporel sain". La fondation soutient les cantons dans la mise en oeuvre de leurs programmes d'action cantonaux. Je ne vais pas entrer maintenant dans le détail des projets soutenus. Il y en a plusieurs.

Du point de vue du Conseil fédéral, en ce qui concerne le texte de la motion et le fait de diffuser les bonnes pratiques existantes en Suisse et dans des pays de l'Union européenne en matière de promotion de la consommation d'eau et de jus de fruits naturels, nous estimons que, pour l'essentiel, nous avons fait ce que nous pouvions faire dans le cadre actuel, et que cela est suffisant pour atteindre des résultats qui nous semblent bons. C'est bien, comme vous le faites, de toujours mettre un accent sur ces questions, mais je crois que les travaux ont été bien réalisés jusqu'ici.

C'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral vous invite à rejeter la motion.

Präsident (Aebi Andreas, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 19.3623/22909)

Für Annahme der Motion ... 80 Stimmen

Dagegen ... 92 Stimmen

(8 Enthaltungen)